

UN NOUVEAU BILL DE L'IMMIGRATION

Le ministre de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, M. Bryce Mackasey, a annoncé que le droit des visiteurs de déposer une demande d'immigrants reçus durant leur séjour au pays est temporairement interrompu.

“Nous présenterons à la Chambre des communes, comme je l'ai dit, un nouveau bill de l'Immigration, dès que l'occasion en sera propice. Ce bill contiendra des dispositions qui nous permettront de régler directement le cas des indésirables qui entrent au Canada, sans l'intention de retourner dans leur propre pays et qui se prévalent des avantages qu'accorde notre régime d'appel pour demeurer le plus longtemps possible chez nous.

Dans sa déclaration, le ministre a ajouté: “Cette décision a été prise après qu'on eut clairement démontré que cette disposition de notre politique d'immigration a fait l'objet d'abus de la part d'escrocs sans scrupule qui ont pris avantage de l'innocence et de la crédulité d'un bon nombre de gens en plusieurs pays.

“Les touristes de bonne foi seront toujours bien accueillis en notre pays. Quelque 38 millions d'entre eux sont venus au Canada l'année dernière et c'est à notre avantage de stimuler un tourisme de cet ordre. C'est pourquoi nous n'avons pas l'intention d'ajouter immédiatement à la liste des pays soumis à l'obligation d'un visa pour entrer au Canada à titre de visiteur, à moins qu'il ne devienne évident que des citoyens de certains pays abusent d'un tel privilège. Lorsque nous constaterons que les visiteurs ne retournent pas chez eux dans les délais impartis, alors nous devrons recourir à des visas.

“Nous nous sommes efforcés d'être justes et raisonnables en autorisant le maintien d'une politique qui autorisait les visiteurs à faire une demande d'immigrants reçus au Canada, mais il est de plus en plus démontré que s'organisent des mouvements dans le seul dessein d'exploiter de pauvres gens en les renseignant fort mal sur notre immigration. Cela peut se décrire comme un trafic de personnes humaines.”

Monsieur Mackasey a relevé le fait que des personnes, ayant subi un échec dans leur demande d'immigrant reçu, ont dû accepter de l'emploi au Canada pour assurer leur subsistance en attendant la décision de leur appel, “cependant qu'en règle générale, ces emplois auraient dû aller à des Canadiens.”

“La politique canadienne de l'Immigration a toujours été libérale et très large et elle continuera de l'être, a déclaré le ministre. Les demandes qui nous parviennent des pays des ressortissants nous permettent d'orienter l'immigration en fonction des besoins de main-d'oeuvre au Canada et rendent subseqüemment plus facile aux immigrants la tâche d'assurer leur subsistance dans un pays étranger.

“On oublie généralement que les immigrants l'année dernière ont apporté au Canada \$344 millions; aussi, nous nous efforcerons d'encourager l'immigration conformément aux méthodes traditionnelles,

c'est-à-dire selon les demandes déposées dans les pays des ressortissants intéressés.”

Monsieur Mackasey a ajouté que les efforts entrepris pour corriger les arriérés de cas qui existent à l'heure actuelle et qui sont à différent stade d'appel “ont bien réussi, sans pour cela diminuer de façon sensible l'application des critères originaux. Au 27 octobre 1972, nous avons étudié 13,500 cas, dont 3,000 restent à considérer. Dans l'étude de ces cas, nous nous en sommes tenus aux critères que reconnaît notre loi.

“On s'attend que l'étude de ces arriérés de cas soit terminée à la fin de décembre, comme nous l'avons dit déjà.”

LES AÉROPORTS ONT BOURDONNÉ D'ACTIVITÉ EN 1971

L'aéroport international de Toronto a pris la tête de l'activité aéroportuaire canadienne l'an dernier avec 6,423,500 voyageurs comparativement à 6,210,000 en 1970.

Montréal a pris la deuxième place avec 5,213,500 (4,909,300)* voyageurs, et Vancouver la troisième avec 2,656,200 (2,524,700).

L'aéroport international de Calgary, qui occupait la cinquième place en 1970, est passé au quatrième rang en 1971 avec 1,466,000 (1,393,500) voyageurs. Winnipeg a glissé de la quatrième à la cinquième place l'an dernier avec 1,387,800 (1,410,800) voyageurs.

L'aéroport international d'Ottawa a aussi dépassé le million de voyageurs, soit plus exactement 1,093,900 en 1971 (1,040,800).

* Les nombres entre parenthèses correspondent aux données de 1970.

LE LANCEMENT DU SATELLITE ANIK I (Suite de la page 2)

orbite circulaire, à 22,300 milles de la terre au-dessus de l'équateur. A cette altitude, la vitesse d'orbite du satellite est à peu près égale à celle de la rotation de la terre et, après quelques corrections de guidage par Télésat, le satellite semble stationnaire à partir de n'importe quel point au Canada.

Anik I est maintenant placé sur une longitude de 114 degrés ouest et une latitude de 0 degré, soit à peu près sur la même longitude que Calgary (Alberta), au niveau de l'équateur. Le satellite sera maintenu en position pour au moins sept ans au moyen de petites fusées de guidage à bord du satellite, lesquelles seront mises à feu de temps à autre, au besoin.

En avril 1973, on lancera un deuxième satellite Anik qui sera placé sur une longitude de 109 degrés ouest et servira de support spatial au système. Un troisième satellite sera gardé en réserve au sol, en cas de panne.